

POUR

élections professionnelles 1^{er} → 8 décembre 2022

COMMISSION
ADMINISTRATIVE
PARITAIRE

CAP A

Le 8 décembre prochain, il est **IMPORTANT** d'exprimer votre soutien en votant pour nous. Ainsi vous choisissez vos représentants à la **Commission administrative paritaire (CAP)**.
Votez FSU, en nombre, c'est encore plus d'élu(e)s pour :

- Encore plus de représentants des différents corps de métier
- Encore plus de temps pour vous défendre
- Encore plus de poids dans la négociation
- Encore plus d'écoute
- Encore plus de permanence syndicale
- Encore plus de proximité et d'accompagnement

LA FSU TERRITORIALE

revendique et s'engage **POUR**

- faire respecter **NOS COMPÉTENCES** en matière d'organisation ou d'encadrement des services,
 - favoriser une **RÉELLE AUTONOMIE** de travail,
 - obtenir **DES FORMATIONS** qualifiantes,
 - obtenir **DES CRÉATIONS DE POSTES**,
 - faire respecter **LES RÈGLES STATUTAIRES**,
- **LA NOMINATION DES AGENTS** après réussite à concours ou examen,
 - revaloriser **LES MÉTIERS MAJORITAIREMENT FÉMININS**.



à quoi sert la CAP ?

Si la loi de 2019 l'a dépossédée des avancements de grade et des promotions internes au profit des Lignes Directrices de Gestion, la Commission Administrative Paritaire continue cependant à émettre un avis pour tout ce qui concerne la carrière des fonctionnaires : refus de titularisation et licenciement pour insuffisance professionnelle, discipline, refus de temps partiel, de disponibilité ou de démission, révision des comptes rendus d'évaluation professionnelle, refus des demandes de télétravail, examen des refus de certains congés spécifiques...

Attaché-es au respect de l'information, à la transparence et au principe de neutralité, les élu-es de la FSU Territoriale s'opposent au clientélisme, à l'arbitraire et assurent votre défense. Voter FSU c'est choisir des représentant-es de catégorie A qui défendent vos droits dans la plus grande transparence. C'est choisir des collègues qui militent pour un syndicalisme actif, de terrain et qui sait faire des propositions. Voter pour la FSU c'est choisir des candidat-es impliqué-es dans un syndicat responsable et indépendant.

vos élu-es FSU agiront **POUR**

- Continuer à avoir la possibilité de **VOUS PROPOSER À L'AVANCEMENT ET À LA PROMOTION INTERNE**,
 - Etre attentif au suivi et à la mise en œuvre de notre demande de **RÉVISION DES TAUX DE PROMOTION**,
- **VOUS DÉFENDRE LORS DE VOTRE PASSAGE EN CAP** si nécessaire (sanction disciplinaire, refus de temps partiel, de formation...),
 - Vous informer et **GARANTIR VOS DROITS**,
 - Permettre et **AMÉLIORER L'ACCÈS AU TÉLÉTRAVAIL**,
 - **AUGMENTER LES RÉGIMES INDEMNITAIRES**,
- **REVOIR INTÉGRALEMENT LES COTATIONS DE POSTE.**

L'ambition d'un véritable service public local de qualité passe par l'attractivité de la FPT et le respect des agent-es de catégorie A. Les salaires ne sont pas à la hauteur des qualifications. Les dernières revalorisations ne couvrent même pas l'inflation qui a déjà fait perdre aux agent-es près de 16% de pouvoir d'achat, soit 2 mois de salaire.

la FSU est **POUR**

- l'**AUGMENTATION IMMÉDIATE DE 300 EUROS NETS** du traitement indiciaire
- l'**INDEXATION DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE SUR L'INFLATION**
- la **REVALORISATION DES GRILLES INDICIAIRES** dès le début de carrière
- un **VÉRITABLE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE** qui reconnaisse les qualifications
- une **FORMATION CONTINUE GARANTIE** tout au long de la carrière
- l'**AVANCEMENT DE GRADE GARANTI** sur au moins 2 grades
- l'**ABROGATION DU JOUR DE CARENCE**
- le retour aux 37,5 années de cotisations pour **UNE RETRAITE PLEINE ET ENTIÈRE** dès 60 ans
- une **PROTECTION SOCIALE DE HAUT NIVEAU** avec la prise en charge de la mutuelle santé et prévoyance par les employeurs

Du 1^{er} au 8 décembre?
c'est tout vu!
je vote

POUR la FSU!

LA FSU TERRITORIALE
SNUTER 92 FSU Territoriale ■ ■ ■ ■ ■ Hauts-de-Seine
Hôtel du Département / Bureau 667-92731 NANTERRE cedex / 01.41.91.26.66 fsuterritorialesnuter@hauts-de-seine.fr

FSU

www.snuter-fsu.fr